

SMICTOM LOT GARONNE BAISE

Comité Syndical du 22 mars 2022

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux mars à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI. Convocations régulièrement adressées le 16/03/2022.

Nombre de délégués syndicaux en exercice: 24 délégués
--

Présents : 21 votants : 21 puis 20

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs J.P. GENTILLET, Alain PALADIN, Patrick JEANNEY, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET parti avant le vote de la DL2022-06, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI (**9 présents**)

Pour les suppléants : M. Alain MOULUCOU remplaçait M. Georges LEBON, M. Christophe MELON remplaçait M. François COLLADO, M. Patrick YON remplaçait M. J. M. LLORCA (**3 présents**)

Assistait également à la séance en qualité de suppléante sans voix délibérative :

Mme Nathalie BUGER (suppléante) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LIHOSSIER, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**7 présents**)

Pour les suppléants :

Mme Laurence BENLLOCH remplaçait Mme Evelyne CASEROTTO, M. Lionel LABARTHE remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**2 présents**)

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mme Marie-Fabienne ADAMSON

Albret Communauté : Madame Evelyne CASEROTTO, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Henri de COLOMBEL Jean-Louis MOLINIE, Francis MALISANI, Jacques LAMBERT, Alain POLO, Joël AREVALILLO, Dominique HANROT

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Mme Karine DAL BALCON : Responsable du service Financier

Mme SANS Laurence : Secrétariat de Direction

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

Mme Olivia MOREAU : Directrice des Affaires Juridiques Albret Communauté

Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

Préambule :

M. le Président tient à préciser qu'un plan de communication « répétitif et récurrent » tout au long de l'année en collaboration avec Mme Valérie TONIN va être lancé sur cette année 2022 afin de sensibiliser les esprits, le sujet des déchets étant un problème individuel pour chaque usager, il est urgent de faire des efforts dans ce domaine.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance et propose de désigner M. Philippe LAGARDE comme secrétaire de séance.

- Accepté à l'unanimité.

M. Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 01/03/2022.
Pas d'objection.

- Adopté à l'unanimité.

1) Décisions de M. le Président
--

L'ensemble des décisions est consultable au siège du SMICTOM ou sur le site Internet.

DP 2022-06 : Décision de signer un contrat de location entretien de la machine à affranchir située au siège administratif du SMICTOM LGB avec la Société PITNEY BOWES pour une durée de cinq ans, le montant annuel étant de 650 € HT à compter du 02/03/2022.

DP 2022-07 : Décision de cession d'un ordinateur portable et iPad Pro.

DP 2022-08 : Décision de signer une convention financière sur la formation de gestion de proximité Formation maître composteur.

DP 2022-09 : Décision de signer une convention de partenariat avec l'association ECORESO AUTONOMIE (collecte d'aides techniques médicales sur les déchèteries de Damazan et Nérac).

Retranscription des échanges :

Mme Nathalie BUGER demande pourquoi la Commission des finances ne s'est pas réunie pour la préparation du budget.

M. le Président répond qu'il n'a pas jugé judicieux de présenter un budget évoluant en permanence si celui-ci est approximatif.

M. le Président remercie Michel MASSET pour son association sur la préparation budgétaire.

M. Michel MASSET précise que le budget de ValOrizon a été voté hier avec peu de lisibilité pour la préparation.

M. le Président explique que la préparation du budget du SMICTOM est fortement impactée par les différentes fluctuations du carburant.

M. Michel MASSET indique la même chose à ValOrizon pour les travaux.

2) Approbation du Compte de gestion exercice 2021
--

DL 2022-03

RAPPORTEUR : M. Didier SOUBIRON, Vice-président en charge des finances

M. le Vice-président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.
Le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur syndical n'appelle pas d'observation particulière et qu'il est établi en conformité avec le compte administratif de l'Ordonnateur,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver le Compte de Gestion dressé pour le budget principal, en ce qui concerne l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Article 2 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

3) Approbation du Compte administratif 2021

DL 2022-04

RAPPORTEUR : M. Didier SOUBIRON, Vice-président en charge des finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Considérant qu'aux termes de l'article L2121-14 CGCT : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Considérant que cet article est applicable au SMICTOM LGB, il est proposé de désigner le Vice-président en charge de la commission Administration Générales comme président de séance pour le vote du compte administratif.

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	4 824 783.00 €
	Réalisé :	3 054 611.32 €
	<i>Restes à réaliser</i>	259 700 €
Recettes	Prévu :	4 824 783.00 €
	Réalisé :	3 814 843.20 €
	<i>Restes à réaliser</i>	266 000 €
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	6 571 885.00 €
	Réalisé :	5 912 982.32 €
Recettes	Prévu :	6 571 885.00 €
	Réalisé :	6 831 594.82 €

<u>Résultat de clôture de</u>		
Investissement :		760 231.88 €
Fonctionnement :		918 612.50 €
<u>Résultat global :</u>		<u>1 678 844.38 €</u>

M. Alain LORENZELLI, Président du SMICTOM LGB, après avoir assisté à la présentation de ces éléments, quitte la séance avant que l'assemblée procède au vote du compte administratif 2021.

Retranscription des échanges :

M. Philippe LAGARDE demande en dépenses d'investissement : opération 121 sur le regroupement des services techniques était prévu 1 500 000 €, il a été dépensé sur le compte administratif 2021 la somme de 194 638.42 € pourquoi le reste à réaliser n'est pas de 1 305 361,58 € mais de 65 100 €.

M. le Directeur répond que cette somme correspond aux dépenses engagées.

M. le Président rajoute que les études du projet du site technique sont en cours. Le marché va être lancé sous peu. Les restes à réalisés RAR correspondent à toutes les dépenses engagées, aux montants des devis validés et signés à payer, le reste étant du report sur l'année 2022.

M. Didier SOUBIRON demande avant le vote s'il y a des questions concernant le compte administratif 2021 :

- Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote à main levée

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver le Compte Administratif 2021 et constate les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture investissement : 760 231.88 €
- Résultat de clôture fonctionnement : 918 612.50 €
- Résultat global : 1 678 844.38 €

Article 2 : Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération.

Article 3 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption

4) Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2021

DL 2022-05

RAPPORTEUR : M. Didier SOUBIRON, Vice-président en charge des finances

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif :

- Présente un résultat de fonctionnement de : 6 162.34 €
- Présente un excédent reporté de 912 450.16 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **918 612.50 €**
- Présente un solde d'exécution de la section d'investissement de - 1 320 916.61 €
- Présente un solde excédentaire reporté de 2 081 148.49 €
- Soit un excédent d'investissement cumulé de **760 231.88 €**
-
- Présente un solde positif des restes à réaliser de la section d'investissement de 6 300.00 €

Retranscription des échanges :

- Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote à main levée

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'affecter et de reporter les résultats du budget 2021 comme suit :

- Affectation du résultat d'investissement reporté au chapitre 001 de760 231.88 €
- Affectation en réserve (1068) de 100 000.00 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au chapitre 002 de818 612.50 €

Article 2 : Précise que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2022

Article 3 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption

5) Vote du budget primitif exercice 2022	<i>DL 2022-06</i>
---	-------------------

RAPPORTEUR : M. Didier SOUBIRON, Vice-président en charge des finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 1^{er} mars 2022,

Conformément à l'instruction comptable M 14,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver l'équilibre du Budget Primitif du SMICTOM LGB comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement	7 459 892 €	7 459 892 €
Section d'Investissement	3 594 304 €	2 827 772 €
R.A.R. 2021	259 700 €	266 000 €
Excédent Inv. 2021 reporté		760 232 €
TOTAL DU BUDGET	11 313 896 €	11 313 896 €

- De donner à M. le Président tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2022.

Retranscription des échanges :

Concernant le tarif du traitement OM de ValOrizon, M. le Président précise que toutes les collectivités membres de ValOrizon ont fait le choix du montant à tonnages constants pour que les taux de TEOM restent concrets.

M. Michel MASSET souligne la nécessité impérative de baisser le tonnage des OM de moins 10%.

M. le Président donne des précisions sur le chapitre 70, il concerne les produits des services, domaine et des reventes des matériaux recyclables. Sur le budget primitif, M. le Président conseille une vigilance par rapport aux différentes fluctuations de vente de matériaux.

M. le Président demande à M. Jean-Pierre GENTILLET de présenter la visite d'une déchèterie à plat à Thenon dans le département de la Dordogne.

M. Jean-Pierre GENTILLET explique que cette déchèterie est ouverte depuis octobre 2021 étendue sur 2 hectares avec une fréquentation de 40 personnes par jour et présentation de plusieurs photos : L'entrée se présente avec une borne pour scanner la carte avec un système de barrière : un local gardien, un local ressourcerie matériel, un local pour les divers flux : DASRI, ampoules, DEEE, le Relais, huile de vidange, solvants, batteries, capsules Nespresso, cartouches imprimantes ...etc, un système vidéo.

Les points forts : sont la fermeture des bennes à caisson compacteur pour la ferraille, le bois, le carton donc pas de vol, pas de croisement entre les usagers et les repreneurs.

M. Christophe MELON demande si la ressourcerie est gérée par une association.

M. le Président répond affirmativement par une association d'insertion mais pas sur place ce qui ne semble pas pertinent.

M. Didier SOUBIRON demande avant le vote s'il y a des questions concernant le budget primitif 2021 :

- Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote à main levée

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver le Budget Primitif 2022 tel que présenté ci-dessus et équilibré à la somme globale de 11 313 896 €,

Article 2 : Décide de donner, dans la limite de la réglementation en vigueur, tout pouvoir à M. le Président pour exécuter le budget primitif 2022,

Article 3 : Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération,

Article 4 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

6) Tarifs – Participations des communautés de communes pour 2022 DL 2022-07

RAPPORTEUR : M. Didier SOUBIRON, Vice-président en charge des finances

Il convient de fixer les tarifs des prestations aux adhérents et les montants des participations qui seront appelés en 2022, pour chaque communauté adhérente.

Monsieur le Vice-président propose la répartition suivante :

✚ Tarifs

Collectes / traitement	341 € / heure
Participation coût déchèteries	31 € / habitant
Participation prévention	3 € / habitant

✚ Participations

Communauté	Montant participations Année 2022	Montants des acomptes mensuels
Albret Communauté	3 346 174 €	278 847.83 €
CC Confluent Prayssas	2 392 406 €	199 367.17 €

Retranscription des échanges :

- Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote à main levée

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les montants ci-dessus présentés pour l'exercice 2022

7) Imputation de biens corporels de faible valeur en section d'investissement DL 2022-08

RAPPORTEUR : M. Didier SOUBIRON, Vice-président en charge des finances

Il est nécessaire de délibérer chaque année sur l'imputation en section d'investissement des divers conteneurs d'ordures ménagères utilisés sur le territoire du SMICTOM LGB.

Monsieur le Vice-président, demande au Comité Syndical de valider l'imputation en section d'investissement :

- ✓ Des conteneurs d'ordures ménagères
- ✓ Des bacs à déchets verts,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,

- Approuve cette proposition.

8) Tarifs vente de composteurs et animation itinérante « Escape Game » DL 2022-09

RAPPORTEUR : M. Didier SOUBIRON, Vice-président en charge des finances

Monsieur le Vice-président expose que le SMICTOM LGB s'est engagé dans la prévention et la réduction des déchets à la source. Ainsi pour promouvoir et inciter à la pratique du compostage des déchets organiques et réduire la production de déchets à la source, des composteurs vont être mis à la vente au tarif suivant :

- ✚ Composteur individuel 400 litres : 15 €
- ✚ Composteur bois 800 litres : 100 €

Par ailleurs, Monsieur le Vice-président expose que le SMICTOM LGB a mis en place une animation ESCAPE GAME itinérant sur la thématique de la réduction et de la prévention des déchets.

Cette animation a vocation à sensibiliser les usagers sur le territoire du SMICTOM LGB.

Compte tenu de la demande de tiers hors territoire, ou d'opérateurs privés sur le territoire afin d'en bénéficier, il convient de fixer les tarifs suivants :

- ✚ Animation « Escape Game » opérateurs privés sur le territoire du SMICTOM LGB : 250 €/jour
- ✚ Animation « Escape Game » hors territoire du SMICTOM LGB : 500 €/jour

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Article 1** : Décide de fixer les tarifs suivants :

- ✚ Composteur individuel 400 litres : 15 €
- ✚ Composteur bois 800 litres : 100 €
- ✚ Animation « Escape Game » opérateurs privés du territoire du SMICTOM : 250 €/jour
- ✚ Animation « Escape Game » hors territoire du SMICTOM LGB : 500 €/jour

- **Article 2** : Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Retranscription des échanges :

M. le Président remercie M. Didier SOUBIRON pour ce travail sur le conseil syndical, ainsi que tous les agents du SMICTOM et en particulier M. le Directeur et Karine DAL BALCON pour le travail qui a été effectué sur le budget.

CITEO est l'éco organisme en charge du recyclage des emballages et papiers en France. Il accompagne les collectivités qui passent en extension des consignes tri au travers d'appels à candidatures. Celles-ci permettent de s'inscrire dans la stratégie nationale de déploiement des nouvelles modalités de tri qui devront être en œuvre au 1^{er} janvier 2023.

Elles permettent également de prétendre au soutien bonifié des matières plastiques, passant de 600€/T à 660€/T sur les bouteilles et flacons ainsi qu'au soutien à 660€/T pour les nouvelles résines recyclées.

L'extension des consignes de tri consiste à simplifier le geste de tri en permettant le tri de tous les emballages, dont notamment de nouveaux emballages en plastiques tels que les sacs et sachets, films, pots et barquettes, etc...

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- Plan de communication (impression memo tri, distribution de documents par un prestataire, création de spots vidéo, affiche ECT, changement signalétique borne EML) : 26 100€ TTC
- Redimensionnement du parc de bornes EML (achat de bornes) : 61 310 € TTC

Les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- En considérant le passage du soutien financier de 600€/T à 660€/T pour les plastiques et en anticipant une augmentation des volumes EML de 15%, l'aide prévisionnel supplémentaire est de 17466€.

Le comité syndical décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le dépôt d'une candidature pour l'appel à projet relatif à l'extension des consignes de tri ainsi que le plan prévisionnel de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférent.

Retranscription des échanges :

M. le Président annonce que Paprec a été retenu pour le nouveau centre de tri avec les extensions de tri et ouvrira ses portes le 1^{er} janvier 2023.

M. le Président précise que l'appel à projet avec CITEO permettra d'obtenir des aides sur le rachat des matières plastiques. C'est aussi une étude interne sur la possibilité de rajouter des bornes sur le territoire puisque la quantité des emballages récoltée sera plus importante 30% de volume supplémentaire.

RAPPORTEUR : M. Christophe BESSIERES, Vice-président en charge des Ressources Humaines

Le Vice-président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, **les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

Vu la délibération n°2017-20 du 4 juillet 2017 modifiant le tableau des effectifs ;

Considérant le précédent tableau des effectifs adopté par le Comité syndical du 09/12/2020.

Le Vice-président, propose la création du tableau des emplois suivant, à l'assemblée :

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE					
FILIERE - GRADE	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	1	0	0	
Rédacteur	B	1	0	0	
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	1	1	0	1 Responsable de la gestion administrative du personnel
Adjoint administratif principal de 2° classe	C	3	1	0	1 Secrétaire assistante de direction et de gestion des ressources humaines
Adjoint administratif	C	1	1	0	1 Assistante technique, administrative et financière
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1	1	0	1 Directeur
Technicien principal de 1° classe	B	2	1	0	1 Responsable budgétaire et financière, de la redevance spéciale et chargée de la commande publique, des réseaux et télécommunication
Technicien principal de 2° classe	B	1	0	0	
Technicien	B	3	2	0	1 Chargée de communication; 1 Technicien de la redevance spéciale et du service prévention - suivi de la flotte de véhicule
Agent de maîtrise	C	3	2	0	1 Responsable du service collecte, du quai de transfert - assistant de prévention ; 1 Conducteur de véhicule PL - agent de collecte
Adjoint technique principal de 1° classe	C	11	7	0	1 Chef de service déchetterie, PAV - suivi trentenaire ISDND Fauillet, 6 Conducteurs de véhicule PL et/ou agent de collecte
Adjoint technique principal de 2° classe	C	22	11	0	9 Conducteurs de véhicule PL et/ou agent de collecte, 2 Gardiens de déchetterie
Adjoint technique	C	24	12	0	10 Conducteurs de véhicule PL et/ou agent de collecte, 2 Gardiens de déchetterie
Adjoint technique (25H/S)	C	1	0	0	
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOIS PERMANENTS					
FILIERE - GRADE	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ANIMATION					
Animateur	B	1	1	0	1 Chargé de mission Prévention
CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE - CONTRATS AIDES					
FILIERE - GRADE	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	/	1	1	1	1 Agent d'entretien

Considérant l'exposé du Président, Le comité syndical, **DECIDE à l'unanimité**

- D'approuver la création du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} avril 2022,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget du SMICTOM LGB, chapitre 012, articles 64111.

Ces décisions prendront effet à compter du : 1^{er} avril 2022.

Re transcription des échanges :

M. le Président précise qu'il s'agit de créer un poste d'attaché, de faire une déclaration de vacance d'emploi (DVE) dans les 3 mois à venir pour être effectif au 1^{er} juillet 2022.

M. le Président précise qu'un courrier récapitulatif a été envoyé aux deux Présidents des deux communautés de communes pour lister tous les points à mettre en œuvre prochainement et détaille le calendrier de la manière suivante :

- Depuis le mois de mars 2022, deux agents du SMICTOM travaillent sur la refonte des 6 nouveaux circuits de collecte,*
- Dès le mois de mai/ juin 2022 : rencontre avec les communes en présence des communautés par circuit de collecte,*
- Fin juin 2022, les nouvelles collectes sont préparées et validées par l'intercommunalité, les communes et le SMICTOM,*
- Pour juillet/août 2022, cela laissera le temps de préparer le plan d'investissement,*
- En septembre un plan pluriannuel avec une planification d'investissement sera présenté à chaque commune,*
- les camions arriveront fin d'année 2023.*

M. le Président indique que cela permettra de mettre en place progressivement la taxe incitative, plus précisément le TEOMI. La redevance spéciale pour les conteneurs de 770 l sera élargie à toutes les communes et à toutes les entreprises. Actuellement, cela concerne seulement 50 entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président
Alain **LORENZELLI**